

AVIS A.1186

**LETTRE AU MINISTRE JEAN-MARC NOLLET
SUR LA DEMANDE D'AVIS RELATIVE A LA REVISION
DES OBJECTIFS 2020 POUR AGORIA**

Adopté par le Bureau du CESW le 28 avril 2014

Monsieur Jean-Marc NOLLET
Ministre du Développement durable, de la
Fonction publique, de l'Energie, du
Logement et de la Recherche
Place des Célestines, 1
5000 NAMUR

2014/106
JPD/FD/KB

Liège, le 28 avril 2014

Concerne : demande d'avis du 23 avril 2014 relative à la révision des objectifs 2020 pour Agoria

Monsieur le Ministre,

Le Conseil prend acte de la révision de l'objectif 2020 fixé à Agoria dans le cadre des accords de branche de deuxième génération.

Cette prise d'acte se base sur deux considérations que le Conseil a déjà formulé lors de la consultation sur les objectifs 2020 des différentes fédérations.

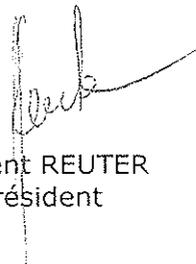
Pour le Conseil, les accords de branche constituent un instrument intéressant en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises signataires, notamment en les encourageant à développer des démarches innovantes. La position est néanmoins divergente entre les organisations syndicales et les organisations patronales comme le montrait l'avis remis par le Conseil en décembre 2012.

Par ailleurs, le Conseil relève que les objectifs 2020 des accords de branche de deuxième génération sont construits sur base d'audits énergétiques réalisés par des auditeurs agréés par la Région wallonne et ensuite validés par la DGO4 et votre cabinet. Par ailleurs, la compilation de ces audits validés au sein des plans sectoriels a été vérifiée par l'expert technique. Dès lors, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu pour lui de se prononcer sur la pertinence des objectifs définis dans ce cadre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Jean Pierre DAWANCE
Secrétaire général



Vincent REUTER
Président